



Conseil économique et social

Distr. générale
29 novembre 2012
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Cinquante-septième session

4-15 mars 2013

**Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale
sur les femmes et à la session extraordinaire
de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes
en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement
et paix pour le XXI^e siècle » : réalisation des objectifs
stratégiques et mesures à prendre dans les domaines
critiques et nouvelles mesures et initiatives**

**Déclaration présentée par le Sacro Militare Ordine
Costantiniano di San Giorgio (Ordre sacré militaire
constantinien de Saint-Georges), organisation
non gouvernementale dotée du statut consultatif
auprès du Conseil économique et social**

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, qui est distribuée en application des paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.



Déclaration

Le Sacro Militare Ordine Costantiniano di San Giorgio (Ordre sacré militaire constantinien de Saint-Georges) a pour mission historique d'aider les malades, les démunis et les personnes les plus défavorisées de la société. Grâce à l'action de ses 2 800 membres organisés en délégations nationales et régionales, présentes dans 40 pays, l'Ordre fournit une aide médicale et sociale, des secours dans les situations de conflit armé et de catastrophes naturelles, des services d'urgence, une assistance aux personnes âgées, aux handicapés et aux enfants nécessiteux ainsi qu'une formation aux premiers secours et un soutien aux réfugiés et aux personnes déplacées, quelle que soit leur race, leur origine ou leur religion.

Les inégalités entre les sexes sont un phénomène social d'une exceptionnelle complexité. Elles peuvent prendre bien des formes, et notamment celle d'une exploitation sexuelle ou économique comme la traite des femmes et des enfants, l'infanticide féminin, les crimes d'honneur, les crimes passionnels, les crimes racistes, l'enlèvement et la vente d'enfants, les violences et les décès liés à la dot, les brûlures à l'acide, et les traditions ou coutumes telles que les mutilations génitales féminines ou les mariages précoces et forcés. L'élimination de ces inégalités est, elle aussi, très complexe.

L'Ordre salue les différents plans d'action, initiatives et stratégies mis en place aux niveaux national et local pour promouvoir et défendre les droits des femmes et l'égalité des sexes. Il rappelle qu'il n'existe pas, dans ce domaine, de solution mondiale unique; il est plus judicieux d'équilibrer et d'appuyer les initiatives gouvernementales par une éducation morale généralisée et adaptée aux contextes nationaux et culturels. Ces initiatives nationales devraient notamment englober l'éducation, la santé et le microfinancement, et être appuyées par une législation qui protégerait la population féminine contre les violences et encouragerait l'égalité des sexes. Les gouvernements devraient par ailleurs encourager la participation des groupes de femmes à ces réformes politiques.

L'Ordre exhorte les gouvernements, le secteur privé et les collectivités à prendre part à une collaboration structurée, afin de déterminer et d'évaluer les stratégies qui mettraient l'égalité des sexes et les droits fondamentaux des femmes au centre de leur développement, et à mettre en place des solutions durables.

Pour sa part, l'Ordre réaffirme sa volonté de promouvoir et de protéger, dans sa sphère d'influence, les droits de l'homme et les libertés fondamentales.